

Communiqué de presse

Artisans du bâtiment : la CAPEB et la Caisse d'Épargne scellent un partenariat

Paris, le 12 avril 2010

La Caisse d'Épargne et la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) viennent de conclure un accord de partenariat permettant d'offrir des solutions et des services bancaires adaptés aux artisans du bâtiment et à leur développement en région. Ce partenariat s'est déjà décliné de façon très concrète, à travers la présence de la Caisse d'Épargne aux Journées de la Construction de la Capeb les 6,7 et 8 avril à Lyon.

Lors de cette manifestation, le président de la Capeb, Patrick Liébus a signé une convention de compétences à laquelle sont associées trois filiales de la Caisse d'Épargne. Les représentants du marché des professionnels de la Caisse d'Épargne ont visité le salon et rencontré les élus de la Confédération.

Dans le cadre de ce partenariat, la Caisse d'Épargne a mis en place trois offres spécifiques à destination des artisans du bâtiment .

La Compagnie européenne de caution et de garantie leur propose une solution globale de cautionnement dématérialisée. Le site caution-artisan-du-batiment.com de la Compagnie européenne de garanties et cautions offre aux artisans du bâtiment la possibilité de cautionner globalement leurs marchés publics et privés. Ce système en ligne très simple d'utilisation permet de fournir une caution au maître d'ouvrage afin de limiter l'impact de la retenue de garantie sur la trésorerie.

Natixis Interépargne offre la gratuité des frais de gestion sur l'ingénierie sociale, de même que sur l'émission et la livraison des titres de service aux artisans du bâtiment.

Enfin, Natixis Lease présente une solution de crédit bail mobilier offrant une échéance de 90 jours pour le premier paiement.

Retrouvez toute l'actualité Caisse d'Épargne dédiée aux professionnels et TPE sur le site : www.horizonentrepreneurs.fr/developpement-entreprise

A propos de la Caisse d'Épargne :

Les 17 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 27 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, issu du rapprochement des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires.

Contacts presse -

Christophe Gilbert : 33 (0)1 40 39 66 00 christophe.gilbert@bpce.fr